



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cultures regionales

Question écrite n° 10475

Texte de la question

S'il existe en Bretagne une richesse culturelle importante, c'est bien la langue bretonne. Son avenir depend de son enseignement et de la formation d'enseignants. Dans le cursus de formation en langue bretonne existent la licence, la maitrise, le DEA, et le CAPES C'est la raison pour laquelle M Alain Madelin demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, de bien vouloir creer, des la prochaine rentree, un DEUG de breton et celtique necessaire pour former des instituteurs pouvant exercer dans les classes bilingues breton-francais et mettre rapidement en place un cursus universitaire complet allant jusqu'a l'agregation.

Texte de la réponse

Reponse. - L'habilitation a delivrer le DEUG, mention breton et celtique, a ete accordee a l'universite de Rennes II (Haute-Bretagne) a compter de l'annee universitaire 1989-1990.

Données clés

Auteur : [M. Madelin Alain](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10475

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1089